

# **REGLEMENT ANNEXE CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS**

## **SAISON 2024 - 2025**

Ballon spécifique (rebond limité) – Terrain de hand – Temps de jeu : 2X25'

### **Article 1 : Organisation**

Le Challenge Départemental Futsal Séniors est ouvert à tous les Clubs affiliés à la FFF.

La gestion de ce challenge est confiée à la Commission du Football Diversifié du District du Cher qui définit le calendrier, les lieux et les horaires des rencontres.

Une feuille de match est remplie par équipe et à chaque match. Elles seront à retourner au District du Cher par le délégué du District présent.

Les clubs devront être en mesure de fournir les licences qui pourront être exigées par les arbitres qui vérifieront l'identité des joueurs. Un joueur ne présentant pas de licence ne pourra pas participer.

### **Article 2 : Déroulement**

Le Challenge se déroule sur 2 phases :

- 1 phase avec 12 équipes (11 rencontres)
- 1 phase de niveau (2 poules de 6 équipes).

- *1<sup>ère</sup> Phase : Octobre / Mars*

- Formule championnat (Toutes les équipes se rencontrent en match aller simple).

- Durée d'un match :

⇒ 2 x 25 minutes

- Les 6 meilleures équipes (classées de 1 à 6) au classement général participeront au « play off » et les 6 autres équipes (classées de 7 à 12) participeront au « play down »

- *2<sup>ème</sup> Tour : Avril / Mai*

- 2 poules de 6

- Formule championnat dans chaque poule (Toutes les équipes se rencontrent en match aller simple).

- Durée d'un match :

⇒ 1 x 25 minutes

- A l'issue de ce dernier tour, l'équipe qui terminera 1<sup>ère</sup> de la poule A sera déclarée vainqueur de ce championnat futsal Seniors 2024/2025.

### **Article 3 : Classement et partage**

Les classements sont établis de la manière suivante :

- Match gagné à la fin du temps réglementaire 3 points
- Match nul à la fin du temps réglementaire 1 points
- Match perdu à la fin du temps réglementaire 0 point

En cas d'égalité entre deux équipes au classement général, elles seront départagées :

- en fonction du résultat les ayant opposées.
- de la différence entre le nombre total de buts marqués et de buts encaissés
- de la meilleure attaque
- de la meilleure défense
- par tirage au sort

Equipe absente = -1pt / match

#### **Article 4 :**

Pour la phase qualificative, chaque club engagé devra présenter deux jeunes licenciés pour arbitrer lorsque leur équipe est au repos. (Joueurs participants ou non au Challenge).

Pour la phase finale, des arbitres désignés par la CDA officieront.

L'arbitrage se fait de manière autonome, si vous avez la possibilité d'avoir un arbitre neutre présent ou à défaut à un membre licencié des équipes en présence ce dernier pourra assurer la fonction d'arbitre.

#### **Article 5 :**

La participation à cette compétition, implique l'acceptation et respect du présent règlement.

Le District du Cher décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident au cours de ces rencontres. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de son équipe.

#### **Article 6 :**

Ce Championnat départemental Futsal est placé sous l'égide du Fair Play. Si toutefois une attitude violente ou brutale venait à se produire de la part d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un éducateur, le Comité Directeur du District pourrait prononcer le retrait immédiat de toute l'équipe pour la suite de la compétition.

#### **Article 7 :**

##### **Article 226 alinéa 6 des RG de la FFF :**

Pour les joueurs évoluant dans deux pratiques différentes (football libre, futsal, football d'entreprise ...) :

- les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (football libre, futsal, football d'entreprise ...)
- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (football libre, futsal, football d'entreprise ...)

A titre d'exemples :

- un joueur sanctionné de trois matchs de suspension ferme en football libre devra, s'il veut jouer dans une équipe futsal, purger également sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;
- alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en football libre pourra jouer dans une équipe futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe futsal.
- Un joueur expulsé le samedi dans une des différentes pratiques pourra jouer le lendemain dans une autre pratique (la commission compétente n'ayant pas encore statué sur sa suspension)

#### **Article 8 :**

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission du Football Diversifié conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue du Centre et des règlements généraux de la Fédération ou dans l'esprit de ces règlements.